

Habillement : techniques de base

Habillement : techniques d'exécution

Pour qui ?

Tout public âgé de plus de 15 ans

Objectifs et prolongements possibles

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant(e) possèdera et exploitera les capacités, aptitudes indispensables à la réalisation de vêtements simples et de qualité en vue tant d'une insertion socioprofessionnelle que d'un usage personnel.

Titre délivré : attestation de réussite de l'unité de formation "Habillement : techniques d'exécution et certificat d'opérateur/trice en habillement spécifique à l'enseignement de promotion sociale.

Où ?

Place Roosevelt 2-3 , 6180 Courcelles

Tél. : 071/46.99.49

www.eicourcelles.be

e-mail : eicourcelles@swing.be

Par qui ?

Ecole Industrielle et Commerciale de Courcelles
Enseignement de promotion sociale

Quand ?

Du : 03/09/10

Au :28/06/11

A quelle fréquence ?

2 soirées/semaine

Durée

320 périodes

Horaire ?

Le vendredi de 17h20 à 20h50

Le mardi de 17h20 à 20h50

Programme ?

Notions générales et technologie du métier.

Techniques de coupe et de découpe

Techniques d'exécution:réaliser des ceintures, poches, monter des manches, poser des biais, réaliser des fermetures, exécuter des fentes, mettre une doublure à une jupe.

Organisation ?

Cours collectifs

Nombre de places disponibles : 20

Procédure d'inscription ?

A l'inscription, prévoir :

- carte d'identité
- copie de diplôme sanctionnant le niveau d'études le plus élevé
- numéro d'inscription au FOREM pour les demandeurs d'emploi
- attestation du CPAS pour les personnes bénéficiaires du revenu minimal d'insertion
- attestation de l'AWIPH pour les personnes reconnues par celle-ci

Sélection ?

Etre titulaire de l'attestation de réussite de l'unité de formation "Habillement:techniques élémentaires" ou avoir réussi une 3^{ème} année de l'enseignement secondaire inférieur en habillement ou test d'admission.

Conditions financières ?

Droit d'inscription de 77,60 euros

Exonération pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du revenu minimal d'insertion, les personnes reconnues par l'AWIPH, les étudiants de moins de 18 ans.